



TC-CP(2022)R2

21 avril 2022

Consultation des Parties
Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics
(STCE n° 205) - la Convention de Tromsø

Rapport de la 2^e réunion

31 mars 2022 (Visioconférence)

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. La Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STCE n° 205, « la Convention ») a tenu sa deuxième réunion en visioconférence le 31 mars 2022. La réunion est présidée par M. l'Ambassadeur Rasmus LUMI (Président).

2. M. Christophe POIREL, Directeur de la Direction des droits de l'homme du Conseil de l'Europe souhaite la bienvenue aux représentants des Parties. Il souligne que la Convention pourrait avoir un impact positif sur la transparence et la bonne gouvernance dans ses États parties. Par ailleurs, les normes de la Convention et leur interprétation par le Groupe sont potentiellement à même de devenir une référence pour d'autres institutions, y compris la Cour européenne des droits de l'homme, et de contribuer aux discussions sur la portée du droit d'accès aux documents publics dans d'autres systèmes juridiques tels que celui de l'Union européenne. M. Poirel invite les Parties qui n'ont pas encore soumis leurs rapports en vertu de l'article 14, paragraphe 1 de la Convention à le faire dès que possible.

3. La Consultation des Parties adopte l'ordre du jour tels qu'il figure à l'Annexe I. La liste des participants figure à l'Annexe II.

Point 2 : Élection des membres du Groupe Accès à l'information

4. Le président note qu'au 31 janvier 2022, les Parties ont soumis 20 candidatures au total en vue de la constitution du Groupe. Neuf Parties ont proposé deux candidats ; deux Parties ont proposé un seul candidat.

5. Le Président attire l'attention des représentants sur les règles pertinentes énoncées dans la Résolution [CM/Res\(2021\)2](#) concernant la procédure d'élection des membres du Groupe de spécialistes sur l'accès aux documents publics et dans le Règlement intérieur de la Consultation des Parties notamment en ce qui concerne les conditions d'adhésion et la composition du Groupe ainsi que l'élection de ses membres. Le Président informe la Consultation des Parties que le vote se déroulera via la plateforme KUDO, qui garantit la confidentialité du scrutin et le calcul des résultats du vote.

6. Conformément à l'article 21.2 de son Règlement, en vue de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les Parties et d'améliorer les procédures nationales de sélection, le Président invite les Parties à partager des informations lors d'un rapide tour de table sur les procédures suivies pour la sélection de leurs candidats. Six Parties font part de telles informations, par exemple sur les appels publics à candidatures, la sensibilisation de la société civile et le processus de sélection des candidats.

7. La Consultation des Parties procède à l'élection de 10 membres du Groupe s. À l'issue de 6 tours de votes, il élit les membres suivants :

M. Kestutis ANDRIJAUSKAS

M. Inge Lorange BACKER

M^{me} Biljana BOŽIĆ

M^{me} Veronica CRETU

M^{me} Thordis INGADOTTIR

M^{me} Helena JÄDERBLOM

M^{me} Päivi Hannele KORPISAARI

M^{me} Tetyana OLEKSIYUK

M. Attila PÉTERFALVI

M. Ivar TALLO

8. Conformément à l'article 11, paragraphe 3 de la Convention et de la Règle 8 de la Résolution CM/Res(2021)2, la Consultation des Parties décide que ces membres sont élus pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2022, renouvelable une fois.

Point 3 : Informations relatives à la préparation des rapports des Parties en vertu de l'article 14, paragraphe 1 de la Convention

9. La Consultation des Parties prend note qu'en plus de la Suède et de l'Ukraine, six autres Parties, à savoir la Bosnie-Herzégovine, l'Estonie, la Finlande, le Monténégro, la Lituanie et la République de Moldova, ont transmis leurs rapports au Secrétariat.

10. La Consultation des Parties invite la Hongrie et la Norvège à finaliser leurs rapports et à les envoyer au Secrétariat dans les meilleurs délais et avant le 30 avril 2022. Il est entendu qu'en ce qui concerne l'Islande, la date limite prévue pour la présentation de son rapport est fixée au 1^{er} juin 2022, étant donné que la Convention n'est entrée en vigueur qu'au 1^{er} juin 2021 à l'égard de cette Partie.

Point 4 : État des signatures et des ratifications de la Convention de Tromsø

11. La Consultation des Parties note que l'Albanie a signé la Convention le 28 janvier 2022.

Point 5 : Questions diverses

12. Aucun autre point n'est abordé.

Point 9 : Adoption de la liste des décisions

13. Conformément à la Règle 10.4 de son Règlement, la Consultation des Parties adopte la les décisions prises lors de la réunion ([TC-CP\(2022\)LD2](#)).

Annexe I
Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion par le Président et adoption de l'ordre du jour	TC-CP(2022)OJ01Rev
2. Élection des membres du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe	TC-CP(2021)02Rev2confidential TC-CP(2022)matrix TC-CP(2021)03
3. Information sur la préparation des rapports par les Parties en application de l'Article 14, paragraphe 1, de la Convention	
4. Informations relatives à l'état de ratifications et de signatures de la Convention	
5. Questions diverses	
6. Adoption de la liste des décisions	TC-CP(2022)LD2

Documents de référence

Résolution [CM/Res\(2021\)2](#) sur les règles relatives à la procédure d'élection des membres du Groupe de spécialistes sur l'accès aux documents publics

Règlement de la Consultation des Parties

TC-CP(2021)01

Rapport de la première réunion de la Consultation des Parties, 29 novembre 2021

[TC-CP\(2021\)R1](#)

Annexe II
Liste des participants

BOSNIE ET HERZÉGOVINE

M. Almir HASECIC
Adjoint au représentant permanent de la Bosnie-et-Herzégovine

ESTONIE

M. Rasmus LUMI
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent de l'Estonie

M. Taavo LUMISTE
Représentant permanent adjoint de l'Estonie

FINLANDE

M^{me} Liisa LEPPÄVIRTA
Ministère de la justice

M^{me} Nanni OLSSON
Ministère de la justice

HONGRIE

M. Levente SZABÓ
Haut conseiller du gouvernement Ministère de la Justice

ISLANDE

M^{me} Asthildur VALTYSDDOTTIR
Cabinet du Premier Ministre

M. Thorvardur THORSSON
Représentant permanent adjoint de l'Islande

LITUANIE

M^{me} Lina GIEDRAITIENĖ
Ministère de l'économie et de l'innovation de la République de Lituanie

RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE

M^{me} Daniela CUJBĂ
Ambassadeur
Représentante permanente de la République de Moldavie

Mme Mihaela MARTÎNOV-GUCEAC
Adjointe à la Représentante permanente de la République de Moldavie

MONTÉNÉGRO

M^{me} Violeta BERIŠAJ

Représentante permanente adjointe du Monténégro

NORVÈGE

M. Ole Knut LØSTEGAARD

Ministère de la justice et de la sécurité publique

SUÈDE

M^{me} Isabella BJURLING WILLIS

Ministère de la justice

UKRAINE

M^{me} Ganna KRASNOSTUP

Directrice générale de la direction de la politique de l'information et de la sécurité de l'information du
Ministère de la culture et de la politique de l'information.

SECRETARIAT

[Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit](#) (DG I), Droits de l'homme et État de droit / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex

Mr Christophe POIREL, Directeur, Direction des droits de l'homme

Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mr David MILNER, Chef de Division, *Secrétaire du CDDH*

Mme Elvana THACI, Secrétaire de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø

Ms Corinne GAVRILOVIC, Assistante